



Présence nécessaire 3eme audience de mise en état

Par Klr68

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une voiture (carte grise à mon nom). Elle est tombée en panne le 3 avril 2026 sur autoroute et a été remorquée par un garage A, mandaté par la société d'autoroute, qui l'a entreposée dans ses locaux. J'habite à environ 800 km.

Depuis avril, j'ai envoyé plusieurs e-mails au garage A (environ neuf), restés presque tous sans réponse. [Précisez : devis accepté ou non, frais de gardiennage éventuels réclamés ou non.] Le 9 octobre, il n'a pas su me dire où se trouvait le véhicule ; le 12, son gérant m'a seulement demandé de le rappeler.

Le garage A m'a ensuite indiqué que la voiture serait chez un garage B, d'une autre ville, du même réseau de marque. Le garage B refuse de me confirmer sa présence ou de m'envoyer des photos de la plaque et du VIN : on m'a répondu que je n'étais « personne », que seul le garage A était leur commanditaire, et de rappeler lundi.

La gendarmerie m'a dit qu'il s'agissait d'un litige commercial et non pénal.

Mes questions :

1. En tant que propriétaire, ai-je le droit d'obtenir du garage B la confirmation de la présence de mon véhicule et des photos, même sans contrat avec lui ?
2. Le garage B peut-il invoquer un droit de rétention contre moi alors que je ne lui ai rien commandé ?
3. Le litige est-il uniquement civil, ou une plainte pour abus de confiance peut-elle être reçue (par les forces de l'ordre ou le procureur) si les garages refusent de me dire où est la voiture ?
4. Quelle est la procédure la plus rapide à distance : mise en demeure, constat par commissaire de justice, référé, autre ?

Merci d'avance pour vos retours.

Par hideo

Bonjour,

Il faut faire un courrier recommandé AR à chaque garage les mettant en demeure de vous répondre sous 48 heures où se trouve votre voiture, sous peine de dépôt de plainte pour rétention abusive.

Si vous n'avez aucune réponse des deux garages, vous pouvez déposer une plainte contre X pour rétention abusive en mentionnant les deux garages, en joignant la copie des e-mails envoyés, les réponses, ainsi que la copie de recommandés AR.

normalement avec la plaque d'immatriculation, on devrait localiser votre véhicule rapidement.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Quel est le rapport avec le titre ?

Parce que si vous ne dites pas tout, les réponses ne sont pas forcément juste.